

because the plebiscite is part of that process. It is the part on which we have reached agreement all around the table. If we can create confidence in the plebiscite, then perhaps all that the Indian representative desires may quickly follow.

The PRESIDENT (*translated from French*) : Does anyone wish to speak?

We shall obviously be unable to finish this discussion today, and I suppose that members of the Council will wish to have an opportunity of examining at their leisure the documents I communicated to them at the beginning of this meeting. So we could continue the discussion tomorrow. If I am correctly informed, tomorrow morning there will be a meeting of the Atomic Energy Commission. The Chairman of that Commission is present. Would he care to say whether that is true?

Mr. EL-KHOURI (Syria) : A meeting of the Working Committee of the Atomic Energy Commission has been scheduled for tomorrow morning, and it would be rather difficult to alter that schedule. I think it would be advisable for the Working Committee to meet tomorrow morning as scheduled.

The PRESIDENT (*translated from French*) : Do we agree to continue this discussion tomorrow afternoon at 2.30? Since there are no objections, we shall do so.

The meeting rose at 5.20 p.m.

TWO HUNDRED AND THIRTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on
Thursday, 29 January 1948, at 2.30 p.m.*

President : Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

34. Provisional agenda (document S/Agenda 237)

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question :
 - (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).¹
 - (b) Letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General con-

¹ See *Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948*, pages 139-144.

La solution de cette dernière question pourrait même en être facilitée, car le plébiscite fait partie du plan général, et l'accord unanime du Conseil s'est fait sur cette question. Si nous pouvons créer la confiance dans le plébiscite, peut-être tous les vœux du représentant de l'Inde pourront-ils se réaliser dans un proche avenir.

Le PRÉSIDENT : Personne ne demande la parole ?

Nous ne pourrions évidemment pas terminer ce débat aujourd'hui et je suppose que les membres du Conseil souhaiteront pouvoir examiner plus à loisir les documents que j'ai eu l'honneur de leur communiquer au début de cette séance. Ainsi nous pourrions poursuivre la discussion demain. Si je suis bien renseigné, la matinée de demain est occupée par une réunion de la Commission de l'énergie atomique. Le Président de cette Commission se trouve parmi nous. Veut-il bien nous dire s'il en est ainsi ?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Une séance du Comité de travail de la Commission de l'énergie atomique a été prévue pour demain matin, et il serait assez difficile de modifier ce programme. Je crois donc qu'il serait préférable que le Comité de travail se réunisse demain matin, comme il a été prévu.

Le PRÉSIDENT : Sommes-nous d'accord pour continuer ce débat demain après-midi à 14 h. 30 ? Puisqu'il n'y a pas d'opposition, nous nous réunirons demain à 14 h. 30.

La séance est levée à 17 h. 20.

DEUX CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 29 janvier 1948 à 14 h. 30.*

Président : M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République Socialiste Soviétique d'Ukraine, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

34. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 237)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan.
 - a) Lettre, en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de Sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/628).¹
 - b) Lettre, en date du 15 janvier 1948, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, concernant

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139 à 144.

cerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/646).¹

- (c) Letter dated 20 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (document S/655).²

35. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

36. Continuation of the discussion of the India-Pakistan question

On the invitation of the President, Mr. N. Gopalaswami Ayyangar, representative of India, and Sir Mohammed Zafrullah Khan, representative of Pakistan, took their places at the Council table.

The PRESIDENT (translated from French): The question arose yesterday [236th meeting] whether measures to end acts of hostility and violence should have priority over a plebiscite, or vice-versa. In my opinion the question of priority should not arise. The measures to end acts of hostility and violence on the one hand, and the plebiscite on the other, are two aspects of the same problem, namely, the restoration of order and tranquillity in Jammu and Kashmir. Common sense indicates that both aspects should be considered together. I therefore suggest that the Security Council should decide simultaneously on two resolutions, one concerning the plebiscite, the other concerning the cessation of acts of violence and hostility.

In order to facilitate the discussion I submit to the Council, as the representative of Belgium two drafts referring to those two points. The first [document S/661] is an amended version of the draft concerning the plebiscite, which I submitted on 24 January to the representatives of India and Pakistan, and of which I informed the Council during our meeting yesterday. I shall read it:

"Whereas India and Pakistan recognize that the question whether the State of Jammu and Kashmir shall accede to Pakistan or to India must be decided through the democratic method of a plebiscite to be held under the auspices of the United Nations, in order to ensure complete impartiality;

"The Security Council is of the opinion that such a plebiscite must be organized, held and supervised under its authority."

The second draft [document S/662] which I have mentioned is new. It refers to the measures to end acts of hostility and violence. I shall read it as well:

"The Security Council,

"Considering its resolutions of 17 [document S/651] and 20 [document S/654] January 1948;

"Considering the urgency, of achieving the cessation of acts of hostility and violence;

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, pages 67-87.

² *Ibid.*, No. 6, 231st meeting

la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/646).¹

- c) Lettre, en date du 20 janvier 1948, adressée au Président du Conseil de Sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (document S/655).²

35. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

36. Suite de la discussion sur la question Inde-Pakistan

Sur l'initiative du Président, M. N. Gopalaswami Ayyangar, représentant de l'Inde et Sir Mohammed Zafrullah Khan, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT : La question s'est posée, hier, [236^e séance], de savoir s'il fallait donner priorité aux mesures tendant à mettre fin aux actes d'hostilité et de violence, par rapport au plébiscite, ou inversement. A mon avis, cette question de priorité ne devrait pas se poser : les mesures tendant à mettre fin aux actes d'hostilité et de violence, d'une part, et le plébiscite, d'autre part, sont deux aspects d'un même problème, celui de la restauration de l'ordre et de la tranquillité dans l'Etat de Jammu et Cachemire. Le bon sens indique qu'il conviendrait d'envisager en même temps ces deux aspects. A cet effet, je suggère que le Conseil de sécurité se prononce en même temps sur deux résolutions, l'une relative au plébiscite, l'autre relative à la cessation des actes de violence et d'hostilité.

En vue de faciliter la discussion, je sou mets au Conseil, en qualité de représentant de la Belgique, deux projets se rapportant à ces deux points. Le premier [document S/661] reprend sous une forme amendée le projet relatif au plébiscite, que j'ai soumis le 24 janvier aux représentants de l'Inde et du Pakistan, et dont j'ai donné connaissance au Conseil au cours de notre séance d'hier. J'en donne lecture :

« Considérant que l'Inde et le Pakistan reconnaissent que la question de savoir si l'Etat de Jammu et Cachemire se rattachera au Pakistan ou à l'Inde doit se décider selon la méthode démocratique d'un plébiscite, tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin d'en assurer la complète impartialité,

« Le Conseil de sécurité estime qu'un tel plébiscite doit être organisé et avoir lieu sous son autorité et son contrôle. »

Le deuxième projet [document S/662] auquel j'ai fait allusion est nouveau. Il est relatif aux mesures destinées à mettre fin aux actes d'hostilité et de violence. J'en donne lecture également :

« Le Conseil de sécurité,

« Considérant ses résolutions des 17 [document S/651] et 20 [document S/654] janvier 1948 ;

« Considérant qu'il est urgent de mettre fin aux actes d'hostilité et de violence ;

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948, pages 67 à 87.

² *Ibid.*, n° 6, 231^e séance.

"Adopts the following resolution :

"1. In the accomplishment of its functions, the Commission of the Security Council shall take into consideration that, among the duties incumbent upon it, are included those which would tend towards promoting the cessation of acts of hostility and violence, and which are of a particularly urgent character;

"2. In the pursuit of this aim, the Commission shall use every diligence to ensure that its mediatory action be exercised without delay."

The members of the Council have before them the texts of these two draft resolutions.

Mr. AUSTIN (United States) : The United States supports the two draft resolutions proposed by the President of the Security Council. We accept the obvious inference that these resolutions are the product, in a measure, of the knowledge which the President of the Security Council has gained in negotiations up to this point. We see in these resolutions strength for the parties and for the President of the Security Council in the continued effort to arrive at agreement upon details.

We hold the view that no party to this transaction wishes to have hostilities and violence stopped by violence. No one wants to see a superior force sent into the Kashmir area to drive out the invaders of that area. Everyone, we assume, wants to see this situation so settled by an agreement that it will not be necessary to use any force to carry it into effect.

It is also our view that, if we continue in the spirit of amity and with the wonderful sense of fairness that has been shown up to this point, it is possible here to adopt resolutions which would finally determine the conditions upon which the hostilities could be stopped. Of course, there will be differences about the details—as to what these details should be and how they should be worked out—but before getting down to the close questions of detail, it does seem to us that we need a foundation for further negotiation, which foundation is fairly represented in these two draft resolutions.

I think it is a very important fact that we can have presented to us by the President of the Security Council, following these negotiations, draft resolutions that do show progress in the agreement. The preamble of the first draft resolution, which alleges that both parties to the dispute "recognize that the question whether the State of Jammu and Kashmir shall accede to Pakistan or to India must be decided through the democratic method of a plebiscite to be held under the auspices of the United Nations, in order to ensure complete impartiality," goes a long way. It indicates that very distinct progress has been made towards a final settlement of the matter. This agreement upon complete impartiality is of importance not merely to these parties but also to the whole world.

« Adopte la résolution suivante :

« 1. Dans l'accomplissement de ses fonctions, la Commission du Conseil de sécurité prendra en considération que, parmi les tâches lui incombant, sont comprises celles qui doivent viser à la cessation des actes d'hostilité et de violence et qui, partant, revêtent un caractère de particulière urgence ;

« 2. Dans la poursuite de cet objectif, la Commission fera toute diligence pour que son action médiatrice s'exerce sans retard. »

Les membres du Conseil ont devant eux le texte de ces deux projets de résolution.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : La délégation des Etats-Unis donne son appui aux deux projets de résolution présentés par le Président du Conseil de sécurité. Il est clair à nos yeux que ces deux résolutions résultent, dans une certaine mesure, de ce que le Président a pu apprendre au cours des négociations qui se sont déroulées jusqu'à maintenant. Les deux résolutions nous semblent renforcer la position des parties et du Président du Conseil de sécurité dans leurs efforts incessants en vue d'arriver à un accord sur les questions de détail.

Nous pensons qu'aucune des parties en présence ne désire faire cesser les actes d'hostilité et de violence par d'autres actes de violence. Personne ne désire voir envoyer dans la région du Cachemire des forces armées supérieures pour en chasser les envahisseurs. Je présume que nous désirons tous voir cette situation réglée par un accord qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en vigueur par la force.

Nous sommes également d'avis que si nous continuons tous à faire preuve du même esprit de conciliation et du même sens de l'équité, le Conseil pourra adopter des résolutions qui détermineront, d'une manière définitive, les conditions dans lesquelles il peut être mis fin aux hostilités. Nul doute que des divergences se feront jour à propos des questions de détail, tant sur la nature même de ces questions que sur la façon de les régler. Mais avant d'en venir à un examen plus approfondi des problèmes de détail, il me semble qu'il nous faut une base pour les négociations à venir, et nous trouvons cette base proprement définie dans les deux projets de résolution présentés au Conseil.

J'estime qu'il convient d'attacher une grande importance au fait qu'à l'issue des négociations qui ont eu lieu, le Président du Conseil de sécurité ait pu nous présenter des résolutions qui dénotent des progrès dans la voie de l'accord. Le considérant du premier projet de résolution qui dit que les deux parties au différend « reconnaissent que la question de savoir si l'Etat de Jammu et Cachemire se rattachera au Pakistan ou à l'Inde doit se décider selon la méthode démocratique d'un plébiscite tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin d'en assurer la complète impartialité », est très significatif. Il prouve que l'on a fait de très réels progrès dans le sens d'un règlement définitif de la question. Cet accord sur la nécessité d'un plébiscite complètement impartial est important, non seulement pour les parties en cause, mais pour le monde entier.

I think that all members of the Security Council understand that a settlement would gain great strength if it had the approbation of good people all over the world. There is nothing, in my view of the matter, that will command that approbation as will a machinery that is free from suspicion and that gives to all the world the appearance of impartiality by actually being an impartial administration of the plebiscite.

The second draft resolution is an equally important part of the record of these negotiations. It shows that both parties have agreed that such measures shall be taken as will promote the cessation of acts of hostility and violence, and that this element of the situation so far agreed upon is an urgent part of the problem. It does not seem to my delegation that there is any actual disagreement regarding the order. I say that because I think that each of these draft resolutions is a part of the whole idea that one cannot have cessation of hostilities and violence unless one has also an understanding, as one negotiates, as to the manner in which the hostilities shall be terminated, an agreement that satisfies everybody concerned in the agreement that the arrangements for the plebiscite have been advanced far enough so that it is apparent that the plebiscite will be free and fair.

Of course, we can see that a superior military force could be employed to drive out the trespassers in Kashmir and Jammu, and to force the battle line off this ground, but that might not end the military character of this problem; that might not settle the matter. On principle and on the impracticality of such a method, I think we have to discard the idea of using force and thus separating this question of the military problem from the other question of a fair plebiscite. The other question of a fair plebiscite will also naturally involve a consideration of the form and substance of the administration of the Government leading up to and during the period of the plebiscite. I do not desire to say any more about this, because I do not want to get into a discussion of detail. But I should be glad to go into detail at some time in the future. However, for the present, I do wish to endorse heartily the President's two draft resolutions.

General McNAUGHTON (Canada) : The President has rightly pointed out that the ending of the fighting and the holding of the plebiscite under conditions which will be recognized as fair and impartial are two aspects of the same matter. In recognition of this fact he has placed before the Security Council two draft resolutions which, taken together, would give effect to this thought.

It is the view of the delegation of Canada that these draft resolutions, taken together and when implemented, will establish a basis to end the fighting and also will act to eliminate the causes which have led to the fighting, a matter which, in our view, is of fundamental importance.

Je pense que tous les membres du Conseil de sécurité comprendront que le règlement que nous recherchons aura d'autant plus de force morale qu'il recueillera l'approbation de tous les honnêtes gens du monde. Or, à mon sens, rien ne pourra davantage contribuer à susciter cette approbation que l'établissement d'un mécanisme qui soit au-dessus de tout soupçon ; en effet, le monde entier aura l'impression que des conditions d'impartialité ont été réalisées du fait que l'administration du plébiscite sera réellement impartiale.

Le deuxième projet de résolution est une partie tout aussi importante de l'histoire de ces négociations. Il démontre que les deux parties en cause reconnaissent la nécessité de prendre toutes mesures visant à la cessation des actes d'hostilité et de violence ; cet élément de la situation, sur lequel l'accord s'est fait, est une partie essentielle d'un problème urgent. La délégation des Etats-Unis ne pense pas qu'il y ait vraiment divergence de vues en ce qui concerne l'ordre de priorité des deux projets de résolution. Je dis cela, parce que je pense que chacun d'eux relève d'une seule et même question : en effet, l'on ne peut espérer mettre fin aux actes de violence et d'hostilité, si l'on n'a pas, au fur et à mesure que l'on négocie, une idée précise de la manière dont on pourra y parvenir, si l'on ne recherche pas un accord qui garantisse aux deux parties intéressées que les dispositions prises en vue du plébiscite sont suffisamment bien définies pour que la liberté et l'impartialité en paraissent nettement assurées.

Sans doute on pourrait employer des forces militaires importantes pour chasser les envahisseurs qui ont pénétré dans l'Etat de Jammu et Cachemire, de manière à arrêter le combat sur ce front ; mais on n'en aurait pas pour autant supprimé l'aspect militaire du problème, et la question ne s'en trouverait pas réglée. Pour des raisons de principe et parce qu'une pareille méthode serait impossible à appliquer, je pense que l'on doit rejeter l'idée du recours à la force ; il faut que l'aspect militaire du problème soit séparé de la question de l'organisation d'un plébiscite impartial. Cette question du plébiscite impartial exigera d'ailleurs nécessairement que l'on examine la forme et la nature du Gouvernement qui sera au pouvoir jusqu'au moment du plébiscite et durant le plébiscite. Je ne tiens pas à m'étendre plus longuement sur ce sujet, car je ne désire pas entrer dans une discussion des questions de détail ; mais j'aimerais discuter ces détails plus tard. Pour l'instant, je désire seulement appuyer de tout cœur les deux projets de résolution proposés par le Président.

Le général McNAUGHTON (Canada). (*traduit de l'anglais*) : Le Président a fait observer très justement que la cessation des combats et l'organisation du plébiscite dans des conditions qui seront reconnues équitables et impartiales sont deux aspects d'une même question. Il a, en conséquence, soumis au Conseil deux projets de résolution qui, ensemble, tiennent compte de ces deux aspects.

De l'avis de la délégation du Canada, ces deux résolutions, une fois appliquées, permettront de mettre fin aux combats et contribueront en même temps à en éliminer les causes ; c'est, à mon sens, d'une importance fondamentale.

Both parties have said that the continuation of the present situation is likely to endanger international peace and security, and both have made it clear that they desire a peaceful solution.

I consider that if the Security Council adopts the two draft resolutions submitted by the President, it will mark a most important step forward in resolving this dangerous situation which now exists, and the way will be paved to further progress by means of the direct negotiations between the parties under the good offices of the President. As a consequence, I shall support both draft resolutions.

Mr. TSIANG (China): I am very happy to express the support of my delegation for the two draft resolutions which the President has submitted.

It is obvious that the key to the problem lies in the plebiscite. If the principle of a free and impartial plebiscite for deciding the all-important question of the accession of Kashmir to India or Pakistan should be accepted, much of the incentive to violence and the use of force would be removed.

On the other hand, unless we restore peace in Kashmir, such a plebiscite would not be possible. Therefore, I think it would be very wise for the Security Council to pass the two draft resolutions together.

At this stage of our discussion I think it would be out of place to go further, especially in the consideration of the details. However, I should like to say a few words in regard to the general development of the Commission. It seems to me that, in achieving our purpose, the Commission might, and I am sure will, make important contributions. Therefore, my delegation is eager to have the two parties take immediate steps so that the Commission may become effective.

Secondly, I should like to suggest that, since the question is complicated and since the Security Council is far from the scene and may not know all of the forces at work, it would be wise for the Security Council to content itself with the laying down of certain general principles and to leave the working out of those principles to the Commission when it starts to function.

Mr. DE LA TOURNELLE (France) (*translated from French*): The French delegation earnestly hopes that the two draft resolutions which the President has submitted to this meeting will receive the assent of the two parties and the support of the Council. It considers that these two draft resolutions are interdependent. The first concerns the organization of a plebiscite and the second the establishment of peace by the pacification of Kashmir. It is obvious that the plebiscite cannot be held before peace has been restored, and that the object of the plebiscite will then be to avoid a recurrence of hostilities by giving the population freedom of decision regarding its choice.

Les deux parties ont dit que la prolongation de l'état de choses actuel est de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales, et toutes deux ont affirmé clairement qu'elles désirent aboutir à une solution pacifique.

J'estime que si le Conseil de sécurité adopte les deux projets de résolution proposés par le Président, il aura fait un pas important vers la solution de la situation dangereuse qui existe actuellement, et la voie sera ouverte à des progrès ultérieurs, si l'on poursuit les négociations directes entamées grâce aux bons offices du Président. J'appuie donc les deux projets de résolution.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je suis très heureux d'apporter l'appui de la délégation de la Chine aux deux projets de résolution présentés par le Président.

Il est manifeste que la clé du problème réside dans le plébiscite. Si les parties en présence acceptaient le principe d'un plébiscite libre et impartial qui déciderait de la question fondamentale du rattachement du Cachemire soit à l'Inde, soit au Pakistan, les raisons qui ont amené les actes de violence et le recours à la force se trouveraient en grande partie éliminées.

D'autre part, à moins que la paix ne soit restaurée dans le Cachemire, il sera impossible d'y organiser un plébiscite de ce genre. J'estime donc que le Conseil de sécurité agirait très sagement en adoptant les deux projets de résolution simultanément.

Je pense qu'à ce stade de nos débats, il ne serait pas indiqué d'aller plus loin et notamment d'examiner les questions de détail. Cependant, j'aimerais ajouter quelques mots à propos de la question générale de la tâche de la Commission. Si elle atteint l'objectif que nous lui assignons, la Commission pourra, à mon avis, apporter une contribution importante à l'œuvre de pacification, et je suis sûr qu'elle le fera. C'est la raison pour laquelle ma délégation désire ardemment que les deux parties prennent des mesures immédiates pour que cette Commission puisse entrer en fonction.

En second lieu, comme il s'agit d'une question complexe et que le Conseil de sécurité, délibérant loin du théâtre des événements, ne connaît pas toutes les forces qui sont à l'œuvre, ce serait agir sagement, à mon avis, que de se borner pour l'instant à poser certains principes d'ordre général, en laissant à la Commission le soin d'appliquer ces principes dans le détail, lorsqu'elle entrera en fonction.

M. DE LA TOURNELLE (France) : La délégation française souhaite ardemment que les deux projets de résolution que le Président a soumis à cette séance puissent recueillir et l'assentiment des parties et l'accord du Conseil. Elle considère que ces deux projets de résolution sont interdépendants. Le premier a trait à l'organisation d'un plébiscite et le second à l'établissement de la paix, par la pacification du Cachemire. Il est évident, en effet, que le plébiscite ne pourra se tenir avant que la paix ait été rétablie, et que le plébiscite aura ensuite pour but d'éviter le retour des hostilités, en donnant à la population le libre choix de sa décision.

The French delegation has been very favourably impressed by the Indian Government's undertaking to make Kashmir's accession conditional on a plebiscite. It considers that the Indian Government has on this occasion given a striking example of its political wisdom and fairness of mind and a proof of political maturity which is quite remarkable on the part of a State which has so recently gained its independence. It therefore hopes that that spirit of fairness will continue to be apparent in the negotiations and will make it possible for the Security Council to organize the plebiscite.

The organization of that plebiscite will certainly involve the adoption of a whole series of complicated measures, but the French delegation hopes that those measures will be decided on by common consent between the parties, under the auspices of the President of the Council.

The French delegation believes furthermore that international peace and security are endangered by the present situation in Kashmir. It is therefore desirable that the Council should take cognizance of that situation and attempt to end it. For that purpose it has set up a Commission which, with the approval of the parties, will undertake without delay the task of pacification. When that task has been accomplished, it will be possible to hold the plebiscite.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : The President has chosen to take this question in stages, one after another, and in my view that is a very wise course. We have already dealt with three resolutions on the subject, two more are now before us, and we shall pass on to others registering points of agreement. The President's decision to base these draft resolutions on points of agreement between the parties is very sound. If all the resolutions were taken in that way as items of agreement between India and Pakistan, it would be very conducive to a peaceful settlement of the situation.

I am very happy to see these two draft resolutions as they are presented today, and I accord them my full support. They are interdependent, and no question of priority arises. The stoppage of fighting is essential before any plebiscite can be held. Unless order prevails in the country, no one can hold such a plebiscite, and it would be impossible to speak of a peaceful and democratic settlement. However, as the representative of the United States has said, no stoppage of fighting or any kind of settlement could be achieved unless both parties acceded to the resolutions and recommendations of the Security Council.

Unfortunately, in this case, the fighting front lies between States which are not both Members of the United Nations. One is a Member State, but the other, Kashmir, with its Maharaja and his troops, is not. Furthermore, the tribesmen and the inhabitants of Kashmir are not responsible to anybody, and I do not believe that anyone would have sufficient control over them to issue a ceasefire order, as was done in the case of Indonesia, where fighting ceased forthwith. Here, tribesmen

La délégation française a été très favorablement impressionnée par l'engagement qu'a pris le Gouvernement de l'Inde de soumettre à un plébiscite le rattachement du Cachemire à cet Etat. Elle estime que le Gouvernement de l'Union indienne a donné à cette occasion un témoignage éclatant de son esprit politique et de son équité, et une marque de maturité politique qui est tout à fait remarquable de la part d'un Etat nouvellement parvenu à l'indépendance. Elle souhaite donc que cet esprit d'équité continue à apparaître dans les négociations et permette au Conseil de sécurité d'organiser le plébiscite.

Cette organisation entraînera certainement l'adoption de toute une série de mesures compliquées, mais la délégation française espère que ces mesures pourront être arrêtées d'un commun accord entre les parties sous les auspices du Président du Conseil.

La délégation française estime encore que la paix et la sécurité internationales sont mises en danger par la situation actuelle au Cachemire. Il est donc souhaitable que le Conseil se saisisse de cette situation pour s'efforcer d'y mettre fin. Il a créé dans ce but une Commission qui devra s'employer sans délai, en accord avec les parties, à une œuvre de pacification. Lorsque cette œuvre aura été accomplie, le plébiscite pourra avoir lieu.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Le Président du Conseil de sécurité a cru bon d'aborder le problème par étapes successives, et c'est à mon avis une solution très sage. Nous avons déjà examiné trois résolutions sur cette question, il y en a deux autres à examiner et nous allons en aborder d'autres encore qui tiennent compte d'un certain nombre de points sur lesquels les parties sont tombées d'accord. La décision du Président de fonder cette résolution sur des points d'accord entre les parties est une décision très judicieuse. Si toutes les résolutions pouvaient prendre pour points de départ les points d'accord entre l'Inde et le Pakistan, cela faciliterait le règlement pacifique de la situation.

Je me félicite du texte des deux projets de résolution présentés aujourd'hui et je leur donne mon appui le plus entier. Il s'agit de deux projets de résolution interdépendants et il ne peut se poser aucune question de priorité. Il est indispensable de faire cesser les combats avant que l'on ne puisse organiser un plébiscite quel qu'il soit. A moins que l'ordre ne règne dans le pays, aucun plébiscite ne saurait être organisé, et l'on ne saurait parler d'un règlement pacifique et démocratique. Cependant, comme l'a dit le représentant des Etats-Unis, si les deux parties n'acceptent pas les résolutions et les recommandations du Conseil de sécurité, il sera impossible d'arrêter les combats ou d'aboutir à un règlement quelconque.

Malheureusement, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un combat entre des Etats qui ne sont pas tous les deux Membres de l'Organisation des Nations Unies ; l'un est un Etat Membre, mais l'autre, le Cachemire, dont les troupes obéissent au Maharadjah, ne l'est pas. Au surplus, les membres des tribus et les habitants du Cachemire n'ont de comptes à rendre à personne et je doute qu'aucune autorité puisse faire pression sur eux pour leur enjoindre de cesser le feu, comme cela

and inhabitants of the country are also taking part in the conflict.

In these circumstances there is obvious wisdom in the proposal that they should be given an opportunity to make a free choice under impartial auspices as to their future status. What is suggested in this first proposal cannot, however, be carried out until the second proposal has been implemented. Nevertheless, it is most helpful and very necessary as a convincing argument for presentation to both sides.

For this reason I think it highly desirable that both proposals should be adopted by the Security Council, unanimously if possible. I should like to express my gratitude to both parties and to the President for preparing these proposals.

The PRESIDENT (*translated from French*) : In submitting to the Council the draft resolutions which are before it, I stated that I had attempted to strike as fair a balance as possible between the opinions which were expressed at yesterday's Council meeting, particularly by the representatives of India and Pakistan. In order to avoid any misunderstanding, I should make it clear that the text of those two resolutions was not submitted to them before the meeting.

Mr. NOEL BAKER (United Kingdom) : During the discussion yesterday afternoon I ventured to put forward the view, in contradiction to the representative of India, that perhaps we should do well to discuss the question of the plebiscite first and then to pass on to other matters, it being understood, of course, that every member of the Security Council would remain free to make any intervention in the debate which he desired, and above all the representative of India, if he thought that the views or interests of India were being prejudiced in any way.

The President decided that I was wrong, that we would do better to discuss together the question of the plebiscite and the question of stopping the actual fighting. For that reason the President has put forward these two draft resolutions, arguing, as he did so well this afternoon, that these are really two aspects of one question and that to try to separate them would be a mistake.

I am quite ready to accept the view of the President. I think that by accepting it, we escape the reproach to which we might otherwise be open in India : that we were fiddling with phrases while Kashmir burned. I not only accept the proposal of the President with regard to procedure, but I accept his draft resolutions. On behalf of my Government and as a member of the Security Council with its collective responsibility, I am sure that we shall do right to adopt the resolutions this afternoon.

Speaking also on behalf of my Government and as a member of the Security Council, with its collective responsibility to all the nations which belong to our Organization, perhaps I may venture

s'est passé dans le cas de l'Indonésie, où les combats se sont arrêtés immédiatement. Dans le cas qui nous occupe, des membres des tribus et des habitants de la région prennent également part au conflit.

Dans ces conditions, c'est évidemment adopter une résolution très sage que de donner à la population, comme le recommande la première proposition, la possibilité de choisir son futur statut librement et sous des auspices impartiaux. Toutefois, l'objectif visé dans la première proposition ne peut être atteint sans que les dispositions de la deuxième proposition aient d'abord été mises à exécution. Néanmoins, la proposition en question est très utile et nécessaire, car elle servira à convaincre les deux parties en présence.

Aussi, j'estime qu'il serait fort désirable que le Conseil de sécurité adopte les deux propositions, si possible à l'unanimité. Je tiens à remercier tant les deux parties que le Président de l'élaboration de ces propositions.

Le PRÉSIDENT : En présentant au Conseil les projets de résolution qui sont devant lui, j'ai déclaré que je m'étais efforcé de concilier aussi équitablement que possible les opinions qui avaient été exprimées hier devant le Conseil, notamment par les représentants de l'Inde et du Pakistan. Pour éviter tout malentendu, je dois préciser que le texte de ces deux résolutions ne leur a pas été soumis avant la séance.

M. NOEL BAKER (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Au cours des débats d'hier après-midi, prenant le contre-pied de l'opinion exprimée par le représentant de l'Inde, j'ai dit que nous ferions peut-être bien, avant de passer à d'autres problèmes, de discuter d'abord la question du plébiscite, tout en laissant, bien entendu, à chaque membre du Conseil la faculté d'intervenir dans le débat ; le représentant de l'Inde pourrait notamment intervenir chaque fois qu'il jugerait que l'on porte atteinte aux vues ou aux intérêts de son pays.

Le Président a décidé que j'avais tort et que nous ferions mieux de discuter en même temps et la question du plébiscite et celle de la cessation effective des hostilités. C'est ce qui a amené le Président à nous présenter les deux projets de résolution à la fois. Les deux projets de résolution faisant partie d'un seul et même problème, comme il nous l'a si bien exposé cet après-midi, ce serait une erreur de les séparer.

Je suis parfaitement disposé à me ranger à l'avis du Président. Nous échapperons ainsi, je pense, aux reproches que l'Inde pourrait autrement nous faire, à savoir que nous jonglons avec des mots, pendant que le Cachemire brûle. Non seulement j'accepte la proposition du Président touchant la procédure à suivre, mais j'accepte ses deux projets de résolution. Au nom de mon Gouvernement et en tant que membre du Conseil de sécurité qui est investi d'une responsabilité collective, je déclare que nous ferons bien d'adopter aujourd'hui ces résolutions.

Au nom de mon Gouvernement également et en tant que membre du Conseil de sécurité, conscient de la responsabilité collective que nous avons envers tous les pays qui appartiennent à l'Orga-

to make some reflections, I hope at not too great length, on the debate of yesterday and on the speeches made this afternoon.

I was very much struck by what the representative of the United States said yesterday about the question of the continuance of this dangerous situation. He reminded us of the fact and it has been mentioned again by several representatives, I think, this afternoon, and certainly by one — that the spokesmen of India and Pakistan have drawn our attention to the fact that the situation is one which, if it continues, is likely to endanger the maintenance of international peace and security.

The representative of the United States went on to point out that that has important results for the action of the Security Council. I think it important because of the time factor. I venture to think that we have wasted no time in our proceeding in this matter in the Security Council, but I am sure that both parties will agree that we have no time to waste. If the negotiations which have taken place under the guidance of the President do not lead within a very short time to some definite result or to some hope of a full settlement in the early future, I feel sure that it will become incumbent upon the Security Council to see whether it cannot help in some more direct and collective way.

Secondly, I am glad that members of the Security Council seem to share the view, which I have expressed more than once, that a general plan of full settlement of outstanding differences will, in fact, be the quickest way to stop the fighting. As the representative of the United States said this afternoon, one cannot have a cessation of violence unless one has an agreement that satisfies everybody that the plebiscite will be free and fair, and, therefore, one must have an agreement as to how the plebiscite is to be prepared. I hope, therefore, that the Security Council will move as rapidly as possible to such a full agreement.

I agree with what the representative of China said, of course, as we all must, that we must start by working out the principles upon which agreement can be built. If I understood him, he suggested that perhaps, when we had the broad general principles, we could then hand over the further task to the Commission, to be carried out on the spot.

My Government is doubtful as to whether it would be wise to leave too much to the Commission. Before we adopt the resolution by which the Commission was established, I suggested to the parties and to the Council that we should regard it primarily as a commission to apply a settlement which was made here in the Council [230th meeting]. I shall not repeat my words; I have them before me, and I have said them more than once. Of course, it is a matter of degree, and I am in full agreement with the representative of China that there will be many details which the

nisation, je me permets de faire quelques remarques qui, je l'espère, ne seront pas trop longues, sur les débats d'hier et les discours de cet après-midi.

J'ai été extrêmement frappé par ce qu'a dit, hier, le représentant des Etats-Unis sur la prolongation de la dangereuse situation qui existe au Cachemire. Le représentant des Etats-Unis a attiré notre attention sur un point qui, je crois, a déjà été mentionné à plusieurs reprises par d'autres représentants, et en tous les cas par un des représentants qui ont pris la parole cet après-midi. Il a dit que les représentants de l'Inde et du Pakistan ont souligné qu'il s'agit d'une situation dont la prolongation serait de nature à mettre en danger la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant des Etats-Unis a poursuivi en signalant les répercussions importantes qu'a ce facteur sur les mesures du Conseil de sécurité. A mon avis, l'important, en l'occurrence, est le facteur temps. J'ose dire qu'à mon avis, nous n'avons pas perdu de temps au cours des débats qui ont eu lieu sur cette question au Conseil de sécurité; mais je suis sûr que les deux parties en cause conviendront que nous n'avons pas de temps à perdre. Si les négociations qui ont eu lieu sous l'égide du Président n'aboutissent pas à un résultat précis d'ici très peu de temps, ou ne donnent pas l'espoir d'arriver à un règlement complet dans un proche avenir, je ne doute pas qu'il appartiendra au Conseil de sécurité d'examiner s'il ne peut remédier à la situation d'une façon plus directe et par des mesures collectives.

D'autre part, je suis heureux de constater que certains membres du Conseil partagent l'avis que j'ai exprimé à plusieurs reprises, à savoir qu'un plan de règlement général des principaux différends constitue, en fait, la manière la plus rapide de mettre fin aux combats. Comme l'a dit le représentant des Etats-Unis tout à l'heure, on ne peut obtenir la cessation des actes de violence sans un accord qui donne à tous l'assurance que le plébiscite se déroulera dans des conditions d'équité et d'impartialité; il faut donc arriver à un accord sur la manière dont ce plébiscite doit être organisé. J'espère par conséquent que le Conseil de sécurité fera des progrès aussi rapides que possible en vue d'aboutir à un accord complet de cet ordre.

Je reconnais, bien entendu, avec le représentant de la Chine — et nous devons tous le reconnaître — qu'il faut commencer par élaborer les principes sur lesquels l'accord doit s'établir. Si j'ai bien compris sa déclaration, le représentant de la Chine pense qu'il serait possible, une fois l'accord fait sur l'ensemble des principes généraux, de laisser à la Commission le soin de régler sur place les détails futurs de la tâche à accomplir.

Mon Gouvernement se demande s'il serait sage de laisser à la discrétion de la Commission un trop grand nombre de décisions. Avant que nous adoptions la résolution portant création de la Commission, j'avais fait entendre aux deux parties et aux membres du Conseil qu'il conviendrait de considérer la Commission comme un organe chargé uniquement d'assurer l'exécution d'un règlement établi par le Conseil [230^e séance]. Je ne répéterai pas ma déclaration; j'en ai le texte sous les yeux et ce sont des choses dont j'ai parlé à plus d'une reprise. Il s'agit bien entendu d'une

Commission will work out with the two Governments on the spot—of course, it will. But I hope that, before we end our work here, we shall have had not only the framework, but the full structure, of a settlement which will clear this matter away and remove it entirely as a cause of misunderstanding between India and Pakistan.

In working towards that agreement, I am sure that the draft resolution on the plebiscite which the President has put forward will, when it has been adopted by the Security Council, be an important landmark on the road. Even since the first speeches were made on this subject in India and Pakistan months ago, I have been considering what significance could be attached to the phrase "under the auspices of the United Nations." The more I think about it, the more convinced I am that that phrase must imply not only that the plebiscite must be fair in itself, but that it must seem fair to all concerned; not only that in fact justice shall be assured, as I am certain it would be assured by the sole action of any one Government at this table if it had a free hand, but that it must seem fair to both the Government of India and the Government of Pakistan, to all the members of the Security Council, to all the Members of the United Nations and, I add—and I think this is the crucial point in stopping the fighting, as I have said before—that it must seem fair to the combatants, both Muslim and non-Muslim, in Kashmir itself.

Unless we can get such a system, I am sure that the Security Council would not be justified in undertaking any responsibility in the matter in the name of the United Nations. For that reason, I think the second paragraph of the President's draft resolution on the plebiscite is not only useful but essential. I do not think that the Security Council could give its authority in any similar case without retaining final control over what actually happens when the plebiscite occurs.

I agree with the representative of the United States that, of course, the organization of the plebiscite will involve considerations of administration, of the maintenance of law and order, and so on. I do not doubt that we shall have to debate those matters, but I do not think it is necessary to do so at this moment in order to enable us to adopt the draft resolution which is before us.

I should like to bring up an idea which has appeared before, I think, in a draft resolution, and which I know has been put before us in different forms by the representatives of India and Pakistan, namely, that for the satisfactory execution of any plan the co-operation of the two Governments will, in fact, be required in many ways. Therefore, our task is not only to make a scheme, but to help to bring the Governments to a state of mind such that they will desire to give their full co-operation in order to make that scheme succeed.

question de degré dans l'application ; il y aura, j'en conviens très volontiers avec le représentant de la Chine, un grand nombre de détails que la Commission règlera certainement sur place en accord avec les deux Gouvernements. J'espère cependant qu'avant d'achever nos travaux, nous aurons pu établir non seulement le cadre, mais la structure complète d'un règlement qui éliminera le problème que nous discutons et, de ce fait, supprimera à jamais cette cause de mésentente entre l'Inde et le Pakistan.

Je suis persuadé que le projet de résolution présenté par le Président qui prévoit un plébiscite constituera, une fois adopté par le Conseil de sécurité, un jalon important dans la voie de cet accord. Depuis le jour où les premiers discours ont été prononcés sur ce sujet dans l'Inde et au Pakistan, il y a quelques mois, je n'ai cessé de me demander quels sens il faut donner à la formule « sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies ». Plus j'y réfléchis, plus je suis persuadé que cette expression signifie non seulement que le plébiscite doit être équitable en lui-même, mais qu'il doit, en plus, apparaître comme tel à tous les intéressés ; la justice doit non seulement être assurée en fait, comme elle le serait sans nul doute, si chacun des Gouvernements avait pleine liberté d'action ; elle doit encore paraître équitable au Gouvernement de l'Inde et à celui du Pakistan, à tous les membres du Conseil de sécurité, à tous les Etats Membres des Nations Unies et j'ajouterai même — et c'est, à mon avis, comme je l'ai déjà fait observer, la condition essentielle pour l'arrêt des hostilités — elle doit paraître équitable aux combattants du Cachemire eux-mêmes, tant musulmans que non musulmans.

A moins de pouvoir mettre sur pied un mécanisme qui garantisse ce résultat, je pense que le Conseil de sécurité ne serait pas fondé à engager en cette matière la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Pour cette raison, j'estime que le deuxième paragraphe du projet de résolution proposé par le Président au sujet du plébiscite est non seulement utile, mais essentiel. Je ne crois pas que le Conseil de sécurité puisse couvrir de son autorité un cas de ce genre sans avoir, en dernier ressort, le contrôle des opérations effectives du plébiscite.

Bien entendu, l'organisation du plébiscite, je le reconnais avec le représentant des Etats-Unis, exigera que l'on étudie la mise sur pied d'un mécanisme administratif, des mesures pour le maintien de l'ordre, etc. Il faudra évidemment que nous discussions de ces questions, mais je ne pense pas que, pour nous permettre d'adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis, il soit nécessaire d'engager cette discussion maintenant.

J'aimerais rappeler une idée qui, me semble-t-il, a déjà fait l'objet d'un projet de résolution et que les représentants de l'Inde et du Pakistan ont émise ici sous des formes diverses : la bonne exécution de tout plan, quel qu'il soit, exigera, en fait, que les deux Gouvernements coopèrent à bien des égards. Nous devons donc nous attacher non seulement à établir un plan, mais encore à amener les Gouvernements intéressés à un état d'esprit tel qu'ils se montreront désireux d'accorder tout leur concours pour que ce plan réussisse.

I have talked about the time factor. I am thinking not only of the danger of war, although I agree with the statement made yesterday by the representative of India that, day by day, the mere continuance of fighting makes the situation worse; I am thinking also of what the Government of India and Pakistan ought to be doing now if only they could get rid of this question of Kashmir which is on their backs. I am thinking of the general background of all their joint action for the promotion of the welfare of their peoples in time to come. At this moment they are both faced with enormous, crucial and almost terrifying economic problems. They must settle the refugee problem; it is an immense task. They must work out for their mutual benefit what their general trade, tariff and financial arrangements are going to be. Each of them has a separate and difficult problem of organizing its food supply; each of them has a programme for the development of its economic resources. Schemes have been prepared—I have had the advantage of seeing some of them in blueprint—for irrigation and water power, on a scale of which not even the United States would be ashamed, and which, if the programmes could be carried through, would, within a measurable period of years, change the face of the country and immensely better the well-being of the peoples.

We hope that the great new forces which have been released in the Governments of India and Pakistan will very soon be free to get on to these great tasks which lie before them and that, as they co-operate with each other, so the frontier, wherever it may be, that lies between them will become less and less a barrier, and the common interest which bind them together in all matters will become more and more evident to both.

The representative of the United States spoke of world opinion and said that whatever settlement was made here, would gain great strength if it had the approbation of good people in all countries throughout the world. World opinion is a great weapon. I am convinced that world opinion will be behind these resolutions. I ardently hope that it may also make possible early and rapid progress toward a settlement.

Mr. GOPALASWAMI AYYANGAR (India) : I am very grateful to the President, to the representative of the United Kingdom, and to the representative of Pakistan for the good wishes they conveyed to me yesterday afternoon as regards the recovery of my voice. I have no doubt that their good wishes have contributed a great deal to the improvement which my listeners, I hope, do notice in the quality of the voice with I speak to them today.

Left to myself, I should have preferred to have been a listener until practically the end of this debate among the members of the Security Council before I elected to say anything at all on

J'ai déjà mentionné l'importance que joue le facteur temps. Je ne pense pas seulement au danger de guerre, encore que je sois d'accord avec ce qu'a déclaré, hier, à ce sujet le représentant de l'Inde : le seul fait que les combats se poursuivent jour après jour aggrave la situation. Mais je pense surtout à ce qu'il serait du devoir des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan de faire en ce moment s'ils pouvaient régler cette épineuse question du Cachemire. Je pense, d'une manière générale, à tout ce qu'ils pourraient, dans l'avenir, accomplir en commun pour le bien-être de leurs populations. En ce moment, les deux Gouvernements ont à faire face à des problèmes économiques immenses, critiques, et je dirais même terrifiants. Ils doivent régler le problème des réfugiés, et c'est une tâche gigantesque. Ils doivent mettre au point, pour leur bénéfice réciproque, des accords en matière d'échanges commerciaux et des règlements douaniers et financiers. Chacun des deux Etats doit, d'autre part, résoudre pour son compte le problème difficile de l'organisation du ravitaillement ; chacun doit établir des plans pour le développement de ses ressources économiques. Il existe, d'ores et déjà, des projets — j'ai eu la bonne fortune d'en voir certains — pour l'irrigation des terres et l'utilisation des forces hydro-électriques ; ce sont des projets d'une telle envergure que les Etats-Unis eux-mêmes pourraient en être fiers ; si ces projets pouvaient se réaliser, l'aspect du pays en serait changé en l'espace de quelques années, et le bien-être des populations serait considérablement amélioré.

Nous espérons que les grandes forces nouvelles qui ont fait leur apparition au sein des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan vont bientôt pouvoir se mettre au service des tâches immenses qui les attendent ; au fur et à mesure que les deux Gouvernements collaboreront plus étroitement, l'on peut espérer que les frontières qui les séparent, quelles qu'elles soient, cesseront de constituer des barrières et que les intérêts communs qui les lient à tous points de vue deviendront de plus en plus évidents à leurs yeux.

Le représentant des Etats-Unis a mentionné le rôle joué par l'opinion publique mondiale et a dit à ce propos que, quel que soit le règlement auquel le Conseil de sécurité s'arrêtera, ses chances de succès seront plus grandes s'il recueille l'approbation des honnêtes gens dans tous les pays du monde. L'opinion publique mondiale est une arme puissante. Je suis persuadé que l'opinion mondiale appuiera ces résolutions. J'espère de tout cœur qu'elle contribuera également à rendre possible une solution rapide de la question.

M. GOPALASWAMI AYYANGAR (Inde) (*traduit de l'anglais*) : Je suis très reconnaissant au Président, au représentant du Royaume-Uni et au représentant du Pakistan des bons vœux qu'ils ont formulés hier après-midi pour le rétablissement de ma santé. Je ne doute pas que ces bons vœux aient beaucoup contribué à l'amélioration de ma voix, comme mes auditeurs vont, je l'espère, pouvoir le constater.

S'il ne tenait qu'à moi, j'aurais préféré être un simple auditeur et écouter les membres du Conseil de sécurité jusqu'à la conclusion des présents débats, avant de décider d'intervenir pour émettre

what has been placed before us this afternoon. However, I have decided to intervene at an earlier stage because I fear that those members of the Security Council who have not yet spoken might be under the wrong impression that the two draft resolutions which have been placed by the President before the Security Council have the agreement of both parties.

It may be that they have the assent of the representative of Pakistan; I do not know. I am here, however, to state that the draft resolutions as framed do not meet with the assent of the country which I represent here this afternoon. When I say that they do not command the assent of my country, I do not want the Security Council to suppose that I am opposing every word or every idea that is contained in the two draft resolutions. There are, however, substantial matters included in them to which we find ourselves unable to assent.

There was a difference of opinion between the representative of the United Kingdom and myself yesterday afternoon over the question of priority, the question of whether the Security Council first should debate the stoppage of fighting or the matter of the plebiscite. I always listen with the greatest respect to whatever falls from the lips of the representative of the United Kingdom. I listened yesterday with the greatest care, and I pondered over everything that he said after I had listened to his speech; but I must confess that on this one matter I am still unrepentant as to the position which I took yesterday afternoon.

In the course of his remarks, the representative of the United Kingdom made an observation which describes the present situation in the Security Council in the most graphic manner possible. As a result of the information which I receive every day from India as to what is happening in my own country, I know it is the opinion in India, which accords and with my own view of the matter, that we seem here to be fiddling while Kashmir burns. That is a very true description of what is now engaging the attention of the Security Council. I wish to assure the members of the Security Council that I mean no disrespect to any of them. It is possible that their honest view of the matter is embodied in the two draft resolutions which have been placed before the Security Council. However, as I look back upon what has happened in my country and as I recollect and am reminded every day of what is happening in my country, I cannot help thinking that we are now spending time on issues which should be taken up much later in our consideration of the whole problem, rather than on the one issue which should take precedence over all others. That conviction still remains with me in spite of all that the representative of the United Kingdom said yesterday, and in spite of all that has been said by the speakers this afternoon.

I shall tell the Security Council exactly what is the state of affairs in my country. As the Security Council has proceeded to debate the two draft resolutions which have been submitted, I shall discuss the second of these draft resolutions because, in my opinion, that has some remote bearing on the issue which I consider

une opinion sur le problème qui nous occupe cet après-midi. Mais j'ai décidé de prendre la parole à ce stade de la discussion, car je crains que ceux des membres du Conseil qui n'ont pas encore exposé leurs vues puissent être sous l'impression que les projets de résolution dont le Président a saisi le Conseil ont été approuvés par les deux parties.

Il se peut que ces projets de résolution aient l'approbation du représentant du Pakistan, je n'en sais rien. Mais, en ce qui me concerne, je dois déclarer ici que dans le texte qui nous est soumis, ils n'ont pas l'accord du pays que je représente. Lorsque je dis qu'ils n'ont pas l'approbation de mon pays, je ne voudrais pas que le Conseil de sécurité croie que je m'oppose à chaque mot ou à chaque idée contenus dans ces deux projets de résolution. Cependant, ces textes touchent à des questions de fond auxquelles nous ne pouvons souscrire.

Hier après-midi, une divergence d'opinion s'est manifestée entre le représentant du Royaume-Uni et moi-même à propos de la question de la priorité; il s'agit de savoir si le Conseil de sécurité doit discuter d'abord la question de la cessation des hostilités ou celle du plébiscite. J'écoute toujours avec le plus grand respect les paroles du représentant du Royaume-Uni. Je l'ai écouté hier très attentivement et, après qu'il eut terminé son discours, j'ai réfléchi à toutes ses déclarations: je dois avouer que sur cette question, son discours ne m'a pas fait changer d'avis depuis hier.

Au cours de son discours, le représentant du Royaume-Uni s'est servi d'une image très pittoresque pour qualifier la situation dans laquelle le Conseil de sécurité se trouve actuellement. A en juger par les informations que je reçois journellement de l'Inde, je crois pouvoir dire que l'opinion qui prévaut — et cette opinion concorde avec ce que je pense moi-même — semble être que nous jonglons avec les mots pendant que le Cachemire brûle. Cette expression décrit parfaitement la situation. Je tiens à assurer le Conseil de sécurité qu'en m'exprimant ainsi, je n'entends pas manquer de respect aux membres du Conseil. Peut-être les deux projets de résolution qui ont été présentés au Conseil reflètent-ils véritablement l'opinion qu'ils ont de la question qui nous occupe. Mais quand je songe à tout ce qui s'est passé dans mon pays, à tout ce qui s'y passe encore et que l'on rappelle à ma mémoire tous les jours, je ne puis m'empêcher de penser que nous perdons notre temps à discuter de questions qui ne devraient être examinées que beaucoup plus tard, dans le cadre de l'examen général du problème, alors que nous devrions, pour l'instant, considérer la question qui a priorité sur toutes les autres. Telle demeure ma conviction, malgré tout ce que le représentant du Royaume-Uni a pu dire hier et malgré tout ce qu'ont dit les membres du Conseil qui ont pris la parole cet après-midi.

Je vais dire au Conseil de sécurité quel est exactement l'état des choses dans mon pays. Puisque le Conseil de sécurité a commencé à discuter les deux projets de résolution, j'examinerai le deuxième de ces projets, car, à mon avis, il a un rapport lointain avec la question qui, selon moi, devait prendre le pas sur tout le reste. Mais

should take precedence over everything else. Before I do so, I wish only to refer to one aspect of the way in which we have drifted into the debate on which we are now engaged.

I can well understand the inconvenience and the embarrassment which the President of the Security Council must have felt in having to decide between the two opposing views on the question of priority: between myself and the representative of the United Kingdom. It was not an easy decision for him to take. But he seems to have cut the Gordian knot and avoided having to decide between us at all. He has taken the view that both these questions should be put on an equal footing and that he will invite the Council to do something which is very unusual in a deliberative body; namely, he will place drafts of two resolutions simultaneously on the table for debate. Perhaps I have no right to offer any criticism of this procedure; I would only say that it is somewhat unusual.

There is one matter about which, however, I feel a sense of grievance, but the President has already anticipated it. While apparently the drafts of these two resolutions were communicated to every member of the Security Council, as I have to infer from the fact that several of them probably had come prepared to offer their views on the two drafts, I, and I take it the representative of Pakistan also, from what the President said, did not have the opportunity of seeing these drafts in advance of the meeting so that we could apply our minds to them and come prepared to give full expression to whatever we had to say on the two drafts. Well, after all, that is a small matter.

The Security Council has drifted into this debate, and several members have already spoken. I have said that I would first offer my views on the second of these two drafts because I consider that it has some relation, though not an adequate relation, to the issue to which I consider the Security Council should first apply itself before it takes up anything else. That issue relates to the stoppage of the fighting. We put that issue in the forefront of our own proposals for a settlement. What we tried to do has apparently been brushed aside. We attempted to propose something concrete, something which a Council of this composition and influence could issue as a directive to the parties concerned in order to bring about the stoppage of the fighting.

That has been passed over. Instead, there is a draft resolution before the Security Council which is, if I may say so without offence, innocuous in the extreme. I say that deliberately, because what does it attempt to do? It directs that the Commission, which has been decided on but which has yet to come into existence and find its way to India, "... shall take into consideration that among the duties incumbent upon it are included those which would tend toward promoting"—I emphasize "tend" and "promoting"—"the cessation of acts of hostility and violence, and which are of a particularly urgent character."

If there are acts of hostility and violence, and I say they are being perpetrated every day, and if they are of an urgent character, we are now

auparavant, je voudrais dire un mot pour faire comprendre comment nous en sommes venus à nous engager dans le présent débat.

Je comprends très bien que le Président du Conseil de sécurité ait éprouvé de l'embarras à décider du choix entre les deux avis qui ont été exprimés sur la question de la priorité; le mien, d'une part, et celui du représentant du Royaume-Uni, de l'autre. La décision n'était pas facile. Mais le Président semble avoir tranché le nœud gordien en évitant de prendre une décision. Il a émis l'opinion que les deux questions doivent être traitées sur un pied d'égalité, et a invité ainsi le Conseil à adopter une procédure qui, pour un organe délibérant, est peu ordinaire: le Président nous soumet les deux projets de résolution conjointement. Je n'ai peut-être pas le droit de critiquer cette façon de faire; je me contenterai de dire que c'est là un procédé quelque peu inusité.

Il est toutefois un point sur lequel je veux exprimer un grief, bien que le Président m'ait devancé à ce sujet. Apparemment, les deux projets de résolution ont été communiqués à chacun des membres du Conseil de sécurité, comme force m'est de conclure du fait que plusieurs d'entre eux ont pu, d'emblée, présenter ici leur façon de voir; par contre, ni moi, ni, à entendre le Président, le représentant du Pakistan, nous n'avons eu la possibilité d'examiner ces textes avant la réunion du Conseil. Nous n'avons donc pas pu y réfléchir de manière à pouvoir exposer à leur sujet toutes nos vues. Mais, après tout, c'est là une question sans grande importance.

Le Conseil de sécurité s'est laissé engager dans ce débat et plusieurs de ses membres ont déjà pris la parole. J'ai dit tout à l'heure que j'exposerais d'abord mes vues sur le deuxième projet de résolution, car je pense qu'il a quelque rapport, encore que lointain, avec la question dont, à mon sens, le Conseil devrait se préoccuper avant toute autre chose. Cette question concerne la cessation des hostilités, et c'est celle que, dans nos propositions en vue d'un règlement, nous avons mise au tout premier rang. Mais l'on a apparemment écarté nos propositions. Nous avons essayé de formuler des propositions concrètes, qu'un organe qui a la composition et l'influence du Conseil de sécurité pourrait adresser comme directives aux deux parties en cause, de manière à amener la cessation des hostilités.

Mais on n'a pas tenu compte de ces propositions. A leur place, le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution que, sans vouloir offenser personne, j'estime extrêmement anodin. J'emploie ces mots à dessein; en effet, que se propose ce projet de résolution? Il prévoit que la Commission (dont on a décidé la création mais qui n'est toujours pas créée et qui devra ensuite se rendre dans l'Inde) « prendra en considération que, parmi les tâches lui incombant, sont comprises celles qui doivent viser — je souligne les mots « doivent viser » — à la cessation des actes d'hostilité et de violence et qui, partant, revêtent un caractère de particulière urgence ».

S'il y a des actes d'hostilités et de violence — et j'affirme que de tels actes sont commis tous les jours — et s'ils revêtent un caractère d'urgence,

advising the Commission, which is to come into existence in the future and find its way to India, to take into consideration as one of its duties the duty of doing something which would "tend" to "promote" the cessation of acts of hostility. We want acts of hostility to be stopped, if possible at once, or in the very near future. The directive which the Security Council proposes to give to the members of the Commission is this: "You constitute yourselves, you travel perhaps thousands of miles to India, and when you arrive there you had better recognize that it is one of your duties to find 'ways' which will 'tend' to 'promote' the cessation of hostilities."

Are we nearing the solution of the immediate problem, the cessation of hostilities, with respect to which the representative of the United Kingdom so emphatically agreed with me? Is this not an illustration of our trying to fiddle here while India is burning?

Let us consider what is happening in India today. I received only this morning a telegram which states in part that the following raids in Jammu and Kashmir have taken place since the night of 23-24 January: "23-24 January, raid at Arn; 23-24 January, 1,000 raiders at Ramgarh; 25-26 January, at Blare Chak, 13 miles south of Jammu, 300 raiders." Jammu is the headquarters of the Indian Army today in Kashmir. Thirteen miles from that place there was a raid by 300 raiders only three days ago. The telegram continues: "On 25-26 January another 400 raiders at Arn." They raided our territory and, when our troops went to meet them to drive them back, they retired into Pakistan territory.

This goes on, and later I shall give the members of the Security Council an account of the fighting that has been continuing since we made our complaint to this body.

I should now like to draw the attention of the members to the fact that yesterday the representative of Pakistan pointed out that it was necessary for the Muslims of the Jammu and Kashmir State to be given an assurance beyond all cavil that their lives and property would be perfectly safe. I wish to point out that portions of the Indian Army landed at Srinagar, the summer capital of Kashmir, on 27 October. There was one very unfortunate killing of Muslims 200 miles away, near Jammu City, on 4 November. There was another attempt at a similar killing on 6 November, but the attackers had the worst of it. Our troops engaged them and inflicted 150 casualties. If these two incidents, which really constitute one incident, of group killing of Muslims are left out, it will be seen that during all the period that our troops have been in Kashmir there has not been another instance of group killing of Muslims.

What is the account on the other side? There were mass killings during the same period of non-Muslims by Muslims in the thousands at places

que faisons-nous? Nous invitons la Commission, qui est encore à créer et qui doit encore se rendre dans l'Inde, à prendre en considération, parmi les tâches lui incombant, celles qui « doivent viser » à la cessation des actes d'hostilité. Ce que nous voulons, c'est qu'on arrête les actes d'hostilité immédiatement, si possible, ou dans un avenir très proche. Or, les instructions que le Conseil de sécurité se proposent de donner à la Commission sont les suivantes: « Une fois constituée, vous allez vous rendre dans l'Inde, à des milliers de kilomètres d'ici, et une fois arrivée sur place, il vous appartiendra de reconnaître qu'il vous incombe, entre autres, de trouver des « moyens qui doivent viser » à la cessation des hostilités. »

Est-ce là ce qui doit nous permettre de résoudre le problème immédiat, à savoir comment faire cesser les hostilités, problème sur lequel le représentant du Royaume-Uni s'est déclaré si expressément d'accord avec moi? Est-ce que cet exemple ne montre pas bien que nous essayons ici de jongler avec les mots, pendant que l'Inde brûle?

Jetons un coup d'œil sur ce qui se passe dans l'Inde en ce moment. Ce matin même j'ai reçu un télégramme qui indique, entre autres, que les incursions suivantes ont eu lieu dans l'Etat de Jammu et Cachemire depuis la nuit du 23 au 24 janvier: « Nuit du 23 au 24 janvier: incursion sur Arn; Nuit du 23 au 24 janvier: 1.000 assaillants effectuent une incursion sur Ramgarh; Nuit du 25 au 26 janvier: 300 assaillants effectuent une incursion sur Blare Chak, à 20 kilomètres au sud de Jammu. » Or, c'est à Jammu que se trouve en ce moment le quartier général de l'armée indienne du Cachemire. Il n'y a pas plus de trois jours, 300 assaillants ont effectué une incursion à 20 kilomètres de là. Le télégramme continue: « Dans la nuit du 25 au 26 janvier, une nouvelle incursion a eu lieu à Arn, à laquelle ont pris part 400 assaillants ». Ils ont envahi notre territoire et lorsque nos troupes les ont attaqués pour les repousser, ils se sont réfugiés en territoire pakistanais.

Ces faits se reproduisent sans arrêt et je me propose d'énumérer tout à l'heure les différents combats qui se sont poursuivis depuis que nous avons porté notre plainte devant ce Conseil.

Je désire maintenant rappeler aux membres du Conseil que le représentant du Pakistan a déclaré hier qu'il faut donner à la population musulmane de l'Etat de Jammu et Cachemire des assurances formelles en ce qui concerne la sauvegarde de leur vie et de leurs biens. Je tiens à rappeler que les unités de l'armée indienne sont entrées, le 27 octobre, à Srinagar, la capitale d'été du Cachemire. Le 4 novembre, près de la ville de Jammu, à 320 kilomètres de Srinagar, des musulmans ont, hélas, été massacrés. Il y a eu une tentative similaire le 6 novembre, mais les assaillants essuyèrent un échec. Nos troupes les attaquèrent et leur infligèrent des pertes qui s'élevaient à 150 hommes. Si l'on fait abstraction de ces deux incidents, qui en réalité n'en font qu'un, on constatera que depuis que nos troupes ont pénétré dans le Cachemire, il ne s'est pas produit d'autres cas d'assassinats en masse de musulmans.

Voyons maintenant quels sont les faits dans le camp opposé. Des cas d'assassinats de non-musulmans par des musulmans se sont produits

like Mirpur, Bhimbar, and Rajaori. On 16 January, only about a fortnight ago, the village of Panayat, twenty-two miles northwest of Riasi, in the province of Jammu, was sacked by a Muslim mob of 4,000. Large numbers of Hindus were killed and a number of women abducted. That is the state of affairs.

I ask the members of the Security Council whether, while these incidents have been taking place, even in the recent past, while attacks have been made from day to day on our borders from the Pakistan side, and while raiders have been driven back only to take refuge in Pakistan territory, we are discharging our obligations to world opinion if we ignore this situation, if we do not take the obvious, concrete step of asking that the facilities which these raiders enjoy for committing these murders and causing these depredations should be denied to them. Are we meeting our obligations? Should it not go direct from the Security Council that these killings should at least stop, beginning tomorrow?

What is it that we are asking? The halting of killings is all that we are asking. We have not even copied the example set by Pakistan when its representative asked that those who participated in massacres and killing in the past should be brought to justice to be hanged by their necks until they were dead, as if we were going to conduct another Nürnberg Trial in India. That is not what we have been asking. We say merely that incidents have happened, incidents are happening today. They happened because of facilities which are available in Pakistan. Should we not tell Pakistan: "Please put a restraint upon these incidents. Please deny these facilities. Please refuse this assistance, at least in the future"? Is that too much to ask? Even if there were a war between India and Pakistan and we were considering the question of bringing about peace between the two Dominions, what would be the first step that in common sense we should take? Is it not that the fighting should stop? Is it not that acts of hostility should at least be placed under a truce for the time being? Yet we do not do that. We say, let us look at the farthest end of the long-range solution, and let us decide that now. Then the fighting will stop of its own accord. Is that the proper way of looking at a problem which is costing lives, which is costing the honour of hundreds and thousands of women in my country?

Now, I have said that what we have been asking for is this simple thing. Members of the Council might well ask me, "Well, you assume that the Pakistan Government is responsible for these facilities being given to these raiders, these marauders and murderers. Have you any proof that that is true? Pakistan has denied it. We have created a Commission, and unless that Commission went out to India, made an inquiry and submitted a report, can we ask the Pakistan

par milliers, pendant la même période, à des endroits tels que Mirpur, Bhimbar et Rajaori. Le 16 janvier, il y a à peine quinze jours, le village de Panayat, situé à 35 kilomètres au nord-ouest de Riasi, dans la province de Jammu, a été mis à sac par une foule de 4.000 musulmans. Un grand nombre d'Hindous furent tués et de nombreuses femmes enlevées. Voilà quels sont les faits.

Au moment où de tels incidents se produisent — et ils se sont produits tout récemment encore —, au moment où les attaques se poursuivent jour après jour, sur les frontières de l'Inde et du Pakistan, où les agresseurs ne sont repoussés que pour se réfugier en territoire pakistanais, est-ce que les membres du Conseil de sécurité remplissent leur devoir envers l'opinion mondiale s'ils ferment les yeux devant cette situation et ne prennent pas les mesures concrètes qui s'imposent, à savoir, demander au Gouvernement du Pakistan que l'on cesse d'accorder à ces agresseurs l'aide qui leur permet de commettre leurs crimes et leurs pillages? Est-ce cela faire votre devoir? Des instructions ne devraient-elles pas partir directement du Conseil de sécurité exigeant que, tout au moins, l'on mette dès demain un terme à ces tueries?

Que demandons-nous? Tout ce que nous demandons, c'est l'arrêt des massacres. Nous n'avons même pas exigé, comme l'a fait le Gouvernement du Pakistan, par la bouche de son représentant, que ceux qui, dans le passé, ont pris part aux massacres et aux tueries, soient poursuivis et pendus. Nous n'allons pas recommencer dans l'Inde le procès de Nuremberg. Nous ne demandons pas cela. Nous signalons simplement que des incidents se sont produits, et qu'ils ne cessent de se produire. S'ils se sont produits, c'est à cause des facilités que le Pakistan a accordées à leurs auteurs. Dans ces conditions, ne devrions-nous pas nous adresser au Gouvernement du Pakistan et lui dire: « Veuillez mettre un terme à ces incidents; cessez d'accorder l'aide en question; refusez cette assistance, au moins à l'avenir »? Est-ce là trop demander? Même s'il y avait un état de guerre entre l'Inde et le Pakistan et si nous avions à examiner les mesures à prendre pour restaurer la paix entre les deux Dominions, que serait la première mesure que nous indiquerait le bon sens? N'est-ce pas de demander l'arrêt des hostilités? Ne faudrait-il pas demander que, temporairement du moins, l'on déclare une trêve? Pourtant, ce n'est pas ce que nous faisons. Nous disons: Considérons l'aspect le plus lointain de ce problème de longue haleine et prenons une décision à ce sujet. Les combats cesseront alors d'eux-mêmes. Est-ce là la manière la plus indiquée pour remédier à une situation qui coûte de nombreuses vies, qui coûte l'honneur à des centaines et à des milliers de femmes de mon pays?

J'ai dit que nous ne demandons que cette chose fort simple. Or, les membres du Conseil vont me dire: « Vous prétendez que le Gouvernement du Pakistan est responsable de l'aide accordée à ces agresseurs, à ces pillards et assassins. Avez-vous des preuves? Le Pakistan a rejeté l'accusation. Nous avons désigné une Commission et avant que cette Commission se rende dans l'Inde, fasse une enquête et présente un rapport sur la situation, pouvons-nous adresser au

Government to do what you want it to do ? " That is a very legitimate question to ask. I submit, however, that there is enough material before the Security Council to enable it, if not to find Pakistan guilty of what has happened in the past for purposes of punishment, at least to ask Pakistan to desist from giving the assistance which these raiders, marauders and murderers are finding in Pakistan territory.

It has been said that the responsibility of Pakistan is not very clear at all. I referred yesterday to some well recognized international obligations. I shall not quote any book on international law for that purpose; I am sure every member of the Security Council is aware what its international obligations are. I shall quote only two passages from a report submitted to the Security Council by a commission appointed by it to make an inquiry into a matter of similar nature in another part of the world, namely, Greece. Here is what the Commission said with reference to this matter :¹ " the existence of disturbed conditions in Greece in no way relieves the three northern neighbours of their duty under international law to prevent and suppress subversive activity in their territory aimed at another Government, nor does it relieve them of direct responsibility for their support of the Greek guerrillas."

It is the contention of the representative of Pakistan that the trouble in Kashmir is due essentially to the fact that certain people in the Kashmir State revolted against constituted authority because of their grievances against it; that other people went to their assistance from outside—from Pakistan and from the tribal areas. Let us take those facts into consideration. On those facts, I say it is the duty of the Pakistan Government to prevent that assistance going to insurgents in Kashmir. The quotation to which I have just referred, from the report of the Commission established by the Security Council, was blessed, if not by the unanimous opinion of the Security Council, at least by the great majority of its members. That is a sufficient indication of what the obligations of Pakistan are, even on the basis of its own admission.

Another portion of the same report I have referred to states the following :¹

" In the light of the situation investigated by it, the Commission believes that in the area of its investigation future cases of support of armed bands formed on the territory of one State and crossing into the territory of another State, or of refusal by a Government, in spite of the demands of the State concerned, to take all possible measures on its own territory to deprive such bands of aid or protection, should be considered

¹ See report to the Security Council by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents (document S/360), volume I, page 181 (mimeographed text).

² See report to the Security Council by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents (document S/360), volume I, page 248 (mimeographed text).

Gouvernement du Pakistan la requête dont vous parlez ? » La question est légitime Mais voici ma réponse : la documentation qui est entre les mains du Conseil de sécurité doit suffire, sinon à déclarer le Pakistan responsable de ce qui s'est produit et passible d'un châtement, du moins à lui demander de s'abstenir de prêter assistance à ces agresseurs, pillards et assassins qui se trouvent en territoire pakistanais.

On a affirmé que la responsabilité du Pakistan est loin d'être clairement établie. J'ai mentionné alors certaines obligations internationales bien reconnues. Je ne citerai ici aucun ouvrage de droit international : je ne doute pas que tous les membres du Conseil de sécurité connaissent leurs obligations internationales. Je me contenterai de citer deux passages d'un rapport présenté au Conseil de sécurité par une commission désignée par le Conseil pour faire une enquête sur des événements similaires qui se sont produits dans une autre partie du monde, à savoir, en Grèce. Voici ce que ladite Commission a affirmé à cette occasion¹ : « L'existence d'une situation troublée en Grèce ne dispense nullement les trois pays limitrophes du nord d'obligations que leur impose le droit international d'empêcher ou de réprimer, sur leur territoire, toute activité subversive dirigée contre un autre gouvernement, et ne les décharge pas de la responsabilité directe qu'ils encourrent du fait de l'appui qu'ils ont donné aux francs-tireurs grecs ».

A en croire le représentant du Pakistan, les troubles qui ont eu lieu dans le Cachemire sont dus essentiellement au fait que certains habitants de cet Etat se sont révoltés contre l'autorité constituée, en raison des injustices qu'ils ont subies ; le représentant du Pakistan a affirmé aussi que des personnes étrangères à cet Etat, venant du Pakistan et de régions peuplées par les tribus, sont allées au secours des insurgés. Je veux bien tenir compte de ces arguments, mais je dirai que sur la seule considération de ces faits, il serait du devoir du Gouvernement du Pakistan d'empêcher que les insurgés du Cachemire reçoivent de l'aide. Le passage du rapport de la Commission du Conseil de sécurité que je viens de citer a été approuvé, sinon par la totalité du Conseil, du moins par une grande majorité de ses membres. Cela suffirait pour indiquer quelles sont les obligations du Pakistan, à supposer même que l'on ne se fonde que sur ses propres aveux.

Dans une autre partie du même rapport, on peut lire ceci² :

« A la lumière de la situation examinée par elle, la Commission croit que, dans la zone qui a fait l'objet de son enquête, le Conseil de sécurité devrait considérer » — et je demanderai aux membres du Conseil de bien noter ces mots — « le Conseil de sécurité devrait considérer comme une menace à la paix dans l'acception de la Charte des Nations Unies les cas suivants : appui fourni dorénavant aux bandes armées formées sur

¹ Voir le rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque au Conseil de sécurité (document S/360), volume I, page 190 (texte miméographié).

² Voir le rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque au Conseil de sécurité (document S/360), volume I, page 258 (texte miméographié).

by the Security Council"—I would ask the Security Council to mark these words—"should be considered by the Security Council as a threat to the peace within the meaning of the Charter of the United Nations."

I have said that the material already before the Security Council is more than sufficient to pin this obligation upon Pakistan. Times without number India has asked Pakistan, appealed to it, pleaded with it to stop this aid and assistance. We did not succeed in India. We therefore came to a body the first duty of which we thought—and I hope the Security Council will enable us to think so permanently—was to see that what is recognized as a proper international obligation was discharged by every one of the Members of the United Nations. We came and asked the Security Council to send forth this fiat: "Here is a well-recognized obligation; we say that you have not discharged it, on your own admissions. Will you discharge it at least for the future?" The answer we have received in reply to our proposal is, "Our Commission has been appointed; it will go to India and will recognize among its duties the duty of doing something which will 'tend' to 'promote' the cessation of hostilities."

I said that, on the admissions of Pakistan itself, there is sufficient material before the Security Council with reference to this matter. I shall now refer, in some detail, to these admissions, and after I have finished with them, I shall invite the Security Council's attention to the evidence of some eye-witnesses. In order that that evidence might not be suspect, I have selected eye-witnesses who cannot be convicted of bias on either side.

I wish to turn to the admissions. In document No. I, attached to the letter dated 15 January 1948, from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan to the Security Council [document S/646], which is a reply to the Indian Government's letter of 1 January 1948 [document S/628], it is admitted in paragraph 3 that "... a certain number of independent tribesmen and persons from Pakistan are helping the Azad Kashmir Government in its struggle for liberty as volunteers." My case is that, even if we concede that it was a struggle for liberty in Kashmir and that the people who went over to assist those who were fighting for liberty in Kashmir were volunteers, if they came from Pakistan it is the duty of the Pakistan Government to prevent them from giving that assistance.

In document No. III, which is attached to the same letter, the following is stated in paragraph 18: "Consequently, some of these refugees and other Muslims from contiguous areas who had numerous ties of relationship with the persecuted Muslims of the State, went across to assist their kinsmen in the struggle for freedom and indeed for existence itself." Is that not an admission that these people went from Pakistan, since the only contiguous areas are those of Pakistan in the south and west? It is not the Pakistan Government's case that people from the east,

le territoire d'un Etat et pénétrant dans le territoire d'un autre Etat, ou refus par un gouvernement, en dépit de demandes faites par l'Etat intéressé, de prendre toutes les mesures possibles sur son propre territoire en vue de suspendre toute aide ou protection à des bandes de ce genre. »

J'ai déjà indiqué que la documentation qui se trouve entre les mains du Conseil est amplement suffisante pour que l'on impose cette obligation au Gouvernement du Pakistan. A maintes et maintes reprises, l'Inde s'est adressée au Gouvernement du Pakistan, elle a fait appel à lui pour qu'il cesse de prêter assistance aux agresseurs. Tous nos efforts ont été vains. Nous sommes donc venus devant cet organe, dont le premier devoir, pensions-nous, — et j'espère que le Conseil de sécurité fera en sorte qu'il nous soit toujours possible de penser ainsi — était de veiller à ce que chacun des Membres des Nations Unies respecte les obligations internationales reconnues. Nous sommes venus devant le Conseil de sécurité et lui avons demandé d'édicter l'ordre suivant: « Voici une obligation internationale bien reconnue; de votre propre aveu, vous ne l'avez pas respectée. Voulez-vous du moins la respecter désormais? ». Au lieu de cela, on nous dit: « Notre Commission a été désignée; elle se rendra dans l'Inde et parmi ses autres tâches seront comprises celles qui « doivent viser » à la cessation des hostilités. »

J'ai déjà dit qu'il y avait entre les mains du Conseil de sécurité une documentation suffisante sur la question, comme le prouvent les aveux du Gouvernement du Pakistan. Je m'arrêterai maintenant un peu plus longuement sur ces aveux et citerai ensuite les dépositions de quelques témoins oculaires. Pour que ces témoignages soient au-dessus de tout soupçon, j'ai choisi des témoins oculaires que l'on ne saurait accuser d'être partiaux en la matière.

Parlons d'abord des aveux. Dans le document I, qui est joint à la lettre en date du 15 janvier 1948, adressée au Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan [document S/646], et qui constitue la réponse à la lettre du Gouvernement de l'Inde en date du 1^{er} janvier 1948 [document S/628], je relève au paragraphe 3 le passage suivant: « ...un certain nombre de membres de tribus et de personnes originaires du Pakistan aident, en tant que volontaires, le Gouvernement du Cachemire *azad* dans sa lutte pour la liberté. » Or, ma thèse est la suivante: même s'il était vrai qu'il s'agit d'une lutte pour la liberté du Cachemire, et même si les personnes qui passent la frontière pour aider ceux qui se battent pour la liberté du Cachemire étaient des volontaires, il est du devoir du Gouvernement du Pakistan d'empêcher cette aide.

Dans le document III, joint à la même lettre, on lit ce qui suit, au paragraphe 18: « Certains de ces réfugiés et d'autres musulmans provenant des régions voisines avaient de nombreux liens de parenté avec les musulmans de l'Etat ainsi persécutés. Ils passèrent donc la frontière pour venir en aide à leurs parents dans cette lutte pour la liberté et même pour l'existence pure et simple. » N'est-ce pas admettre que ces personnes venaient bien du Pakistan, puisque les seuls territoires limitrophes au Cachemire sont ceux du Pakistan, au sud et à l'ouest? Le Gouvernement du Pakistan

from the Dominion of India, went to the assistance of these insurgents in Kashmir. On the fourth side there are only the high Himalayas. If people went from contiguous areas to the assistance of these people, they must have gone from Pakistan.

In paragraph 21 of the same document is stated the following:—"In view of this background, it is not surprising if independent tribesmen and persons from Pakistan, in particular the Muslim refugees (who, it must be remembered, are nationals of the Indian Union). . ." This is an extraordinary remark in this document. These Muslims, because of the two-nation theory, had migrated from India to Pakistan, because they wanted to be in what they believed would be an Islamic State. No doubt in theory, and until their nationality in the Indian Union is snapped by legal methods, they are Indian nationals. However, to lay emphasis on that fact in a document of this nature passes my understanding. The document states: "It is not surprising if independent tribesmen and persons from Pakistan, in particular the Muslim refugees (who, it must be remembered, are nationals of the Indian Union) from East Punjab, are taking part in the struggle for the liberation of Kashmir as part of the forces of the *Azad Kashmir Government*." This is another admission that these people have gone from Pakistan.

In the course of his speech on 16 January 1948 before the Security Council [228th meeting], the representative of Pakistan stated the following while referring to the people of Poonch in Kashmir: "They were compelled, in view of the horrors committed elsewhere, with which they were now faced, to evacuate their women and children, take them out of Poonch, and put them in West Punjab, and then come back to fight with weapons borrowed or taken from their friends or relatives in West Punjab." This is a tardy admission, no doubt, but an admission which shows that weapons were either borrowed or taken from friends or relatives in West Punjab and were taken to the scene of this conflict for the aid of the insurgents.

The representative of Pakistan had further repeated what the Prime Minister of Pakistan had stated much earlier—namely: "Kashmiris—and especially the inhabitants of Poonch—had many relatives in Hazara and in West Punjab. Consequently, feelings in certain parts of Pakistan rose very high and some people from the North West Frontier Province and the tribal areas, stirred by the atrocities in Kashmir, rushed to the aid of their brethren."

The Prime Minister of Pakistan, in a telegram to the Prime Minister of India—and this is quoted in the recent address [228th meeting] of the representative of Pakistan—stated as follows: "In Poonch Muslims were attacked, and those in Jammu massacred by mobs led by Kash-

ne prétend pas que des personnes soient venues de l'est, c'est-à-dire du Dominion de l'Inde, pour porter aide aux insurgés du Cachemire. Du quatrième côté, il n'y a que les hautes chaînes de l'Himalaya. Si des personnes sont venues des territoires limitrophes pour porter secours aux insurgés, elles sont nécessairement venues du Pakistan.

Au paragraphe 21 du document déjà cité, on peut lire ce qui suit: « Il n'est pas surprenant, en raison de la façon dont se sont déroulés les faits, que des membres de tribus et des personnes résidant au Pakistan, en particulier des réfugiés musulmans du Pendjab oriental (dont il convient de se rappeler qu'ils sont ressortissants de l'Union indienne)... » Cette dernière remarque est digne d'être relevée dans un document de cette nature. Ces musulmans, en prévision de la création de deux Etats, avaient émigré de l'Inde au Pakistan, car ils voulaient vivre dans ce qu'ils espéraient voir devenir un Etat musulman. Nul doute que, en théorie, et jusqu'à ce que l'Union indienne leur enlève leur nationalité par des moyens légaux, il s'agisse bien de ressortissants indiens; mais que l'on souligne ce fait dans un document de cet ordre dépasse mon entendement. Le document déclare: « Il n'est pas surprenant... que des membres de tribus et des personnes résidant au Pakistan, en particulier des réfugiés musulmans du Pendjab oriental (dont il convient de se rappeler qu'ils sont ressortissants de l'Union indienne) prennent part, à titre individuel, à la lutte pour la libération du Cachemire dans les rangs des forces du Gouvernement du Cachemire *azad*. » Voilà qui constitue un autre aveu du fait que ces personnes sont bien parties du Pakistan.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil de sécurité, le 16 janvier 1948 [228^e séance], le représentant du Pakistan a fait la déclaration suivante au sujet des habitants de Poonch dans l'Etat du Cachemire: « En raison des atrocités commises ailleurs et qu'ils craignaient maintenant pour eux-mêmes, ils furent obligés d'évacuer leurs femmes et leurs enfants du Poonch et de les abriter dans le Pendjab occidental, puis ils revinrent combattre avec des armes empruntées ou prises chez leurs amis ou leur parents du Pendjab occidental. » Ceci est un aveu tardif, sans doute, mais c'est un aveu qui prouve que des armes ont été soit empruntées, soit prises chez des amis ou des parents dans le Pendjab occidental, puis apportées sur le théâtre du conflit en vue d'aider les insurgés.

Le représentant du Pakistan a, en outre, répété les paroles prononcées, il y a déjà un certain temps, par le Premier Ministre du Pakistan: « Les habitants du Cachemire, et notamment ceux de Poonch, avaient de nombreux parents à Hazara et dans le Pendjab occidental. En conséquence, dans certaines régions du Pakistan, les esprits étaient très échauffés; des habitants de la province frontière du nord-ouest et des régions habitées par les tribus, émus par les nouvelles des atrocités commises au Cachemire, se précipitèrent au secours de leurs frères. »

Dans un télégramme adressé au Premier Ministre de l'Inde, le Premier Ministre du Pakistan — je relève cette citation dans un discours récent [228^e séance] du représentant du Pakistan — a déclaré ce qui suit: « A Poonch il s'est produit des attaques contre des musulmans, et à Jammu

mir State forces, and when it was evident that there was to be a repetition in Kashmir of what had happened in East Punjab, it became impossible wholly to prevent tribes from entering that State without using troops, who would have created a situation on the frontier that might well have got out of control."

In this connexion I wish to refer to one very important point which has emerged from the statement made by the representative of Pakistan from time to time. The representative of Pakistan contended that, in so far as these tribesmen are concerned, the Government of Pakistan tried to discourage their proceeding to Kashmir by every means short of war. Let us assume that it is a fact that that Government has attempted to discourage these tribesmen from going to Kashmir. The fact remains that these tribesmen have entered Kashmir in their thousands; they are now in Kashmir in their thousands; more tribesmen are on their way to Kashmir in their thousands. A discouragement short of war has apparently had no appreciable effect on these tribesmen.

I submit to the Security Council and to the representative of Pakistan that, if measures short of war fail to prevent the infiltration of these people into Kashmir, it is the obligation of the Government of Pakistan to resort to measures of war against these tribesmen. I consider that this is a point on which the Security Council may usefully spend some time in debate, if not for resolving the trouble between the Governments of Pakistan and India, at least for the guidance of nations which may come into conflict in the future in similar circumstances.

That duty, which we contend rests upon Pakistan, has yet to be discharged by its Government. There have been varying estimates as to the numbers of these Pakistanis that are in Kashmir today, whether residents of the settled tracts of Pakistan or residents of the tribal areas. But that it is a substantial number goes without saying. The lowest percentage that the delegation of Pakistan has relied on for these Pakistanis in Kashmir, both tribesmen and others, is 35 per cent. Our contention is that it is a much larger percentage. However, assuming that 35 per cent is the correct estimate, the obligation still rests upon Pakistan to prevent this augmentation of the ranks of insurgents in Kashmir by as much as 35 per cent insurgents against the constituted authority in the State. These tribesmen are present in Kashmir.

What do we say the Pakistan Government has been doing? Our case is that the Pakistan Government, or at any rate officers connected with the Pakistan Government, are not altogether exempt from the charge of having actively offered help and encouragement, and thereby having made it easier for these raiders to proceed to Kashmir. I shall quote some testimony in this regard shortly.

For the moment, I shall deal with the question of what the Pakistan Government may be said to have admitted. We contend that these tribesmen

des musulmans ont été massacrés par une population dirigée par les troupes de l'Etat de Cachemire. Lorsqu'il apparut que les événements du Pendjab oriental allaient se reproduire dans le Cachemire, il devint impossible d'empêcher complètement les tribus de pénétrer dans cet Etat à moins d'avoir recours aux troupes, ce qui aurait créé sur la frontière une situation dont on aurait sans doute vite perdu la maîtrise. »

A ce sujet, je désire rappeler un point très important qui ressort des déclarations faites, à différentes reprises, par le représentant du Pakistan. Le représentant du Pakistan a affirmé que son Gouvernement a tenté par tous les moyens pacifiques de dissuader les tribus de se rendre au Cachemire. Supposons qu'il en ait été réellement ainsi, et que le Gouvernement du Pakistan ait vraiment tenté de les en dissuader. Il n'en reste pas moins que ces membres des tribus ont pénétré par milliers sur le territoire du Cachemire, que des milliers s'y trouvent à l'heure actuelle et que des milliers d'autres sont en train de s'y rendre. Apparemment, les moyens pacifiques utilisés par le Gouvernement du Pakistan n'ont guère eu pour effet de décourager ces tribus.

Je me permets de dire au Conseil de sécurité et au représentant du Pakistan que, si des mesures pacifiques ne réussissent pas à empêcher l'infiltration de ces hommes des tribus au Cachemire, il est du devoir du Gouvernement du Pakistan de recourir à des mesures de guerre. C'est là, à mon avis, un point que le Conseil de sécurité ferait bien de débattre, sinon pour résoudre le différend qui existe entre le Gouvernement du Pakistan et celui de l'Inde, du moins pour servir à d'autres nations qui pourraient se voir entraînées dans un conflit, dans des circonstances analogues.

Le Gouvernement du Pakistan, je le répète, ne s'est pas, jusqu'à maintenant acquitté du devoir qui, selon nous, lui incombe. Les chiffres diffèrent quant au nombre des Pakistanais qui se trouveraient actuellement au Cachemire, qu'ils appartiennent aux populations sédentaires ou aux tribus. Quoi qu'il en soit, leur nombre est important. D'après les chiffres les plus faibles donnés par la délégation du Pakistan, ils constitueraient, y compris les membres des tribus, 35 pour 100 des agresseurs. A notre avis, le pourcentage est bien plus élevé. Mais, même en admettant que ce pourcentage de 35 pour 100 soit exact, je persiste à dire qu'il appartient au Pakistan d'empêcher que les rangs des insurgés qui se trouvent actuellement au Cachemire ne grossissent dans une proportion aussi élevée ; et je le répète, il s'agit d'insurgés contre l'autorité constituée de l'Etat. Ces membres des tribus se trouvent actuellement sur le territoire du Cachemire.

Suivant ma délégation, de quoi le Gouvernement du Pakistan s'est-il rendu coupable ? La thèse de ma délégation est celle-ci : Le Gouvernement du Pakistan ou, en tout cas, certains fonctionnaires de ce Gouvernement ont apporté une aide et un encouragement actifs aux agresseurs et ont, de cette manière, facilité leur agression contre le Cachemire. Je me propose de citer tout à l'heure quelques témoignages à cet égard.

Pour l'instant, je m'occuperai de ce que l'on peut proprement appeler les aveux du Gouvernement du Pakistan. Nous affirmons que les

and others have bases in Pakistan. There has been some denial of this fact. We contend that tribesmen have passed through Pakistan to Kashmir, and some argument has been advanced that this has not been established beyond all doubt.

In his speech, the representative of Pakistan stated that a tribesmen's leader had said, in the course of an address presented at the time of the Pakistan Prime Minister's visit to the tribal areas, that Pakistan had not given them sufficient help and had prevented them from going into Kashmir, so they were taking the route via the State of Swat. The representative of Pakistan said, "The State of Swat—if again the members of the Security Council will turn to their maps—is almost on the border of Kashmir itself and is contiguous with the whole of the rest of the tribal area. That is one answer to the allegations of the representative of India that nothing was being done by the Pakistan Government to stop these tribes, namely, the complaint of the tribes themselves that, owing to the lack of co-operation of the Pakistan Government, they found it necessary to cross the frontier from Swat to Kashmir."

I would beseech the patience of the members of the Security Council and ask them to look at their maps once again. Swat is no doubt contiguous to the tribal area; it is not contiguous to Kashmir. There is a bit of the North West Frontier Province stretching out like a kind of tongue between the Swat State and the Kashmir State. That perhaps explains why the representative of Pakistan was careful to qualify his observation by using the word "almost." But what he said subsequently might have given the members of the Security Council the impression that because the Pakistan Government prevented the tribesmen from passing through Pakistan territory into Kashmir, the tribesmen used some territory other than Pakistan territory as a route for reaching Kashmir.

If my recollection is correct, Swat as a State has acceded to Pakistan. I am subject to correction on this point. But even if Swat had not acceded to Pakistan, it would still be geographically impossible for any tribesman from the tribal areas to reach Kashmir except through Pakistan territory. If Swat has acceded to Pakistan he would travel the whole way from his tribal area to Kashmir through Pakistan territory. If Swat has not acceded to Pakistan he would still, after crossing Swat, have to pass through the North West Frontier Province in order to reach Kashmir territory. That is a very minor point, but it is necessary for us to eschew, if possible, wrong impressions that might have been created.

I have referred to the recent tour of the tribal areas by the Prime Minister of Pakistan. He went there on an official visit accompanied, I take it, by a number of foreign correspondents. The following is an extract from a speech made by him in reply to an address of welcome by Afridi tribesmen, as reported in a bulletin entitled "Paki-

membres des tribus et les autres agresseurs ont des bases au Pakistan. On a fourni certains démentis à ce fait. Nous affirmons que les membres des tribus ont traversé le Pakistan pour aller en Cachemire. On a prétendu que cette accusation n'était pas avérée.

Dans son discours, le représentant du Pakistan a déclaré que, lors d'une allocution prononcée à l'occasion de la visite du Premier ministre du Pakistan dans les régions habitées par les tribus, un chef de tribu a déclaré que le Pakistan n'avait pas donné à ses hommes suffisamment d'aide et les avait empêchés de pénétrer au Cachemire ; ils étaient de ce fait obligés d'emprunter la route passant à travers l'Etat de Swat. Le représentant du Pakistan a dit : « L'Etat de Swat — je prie les membres du Conseil de sécurité de consulter leur carte — se trouve presque sur la frontière du Cachemire et est limitrophe de l'ensemble de la zone peuplée par les tribus. Ceci répond aux allégations du représentant de l'Inde, selon lequel le Gouvernement du Pakistan n'a pris aucune mesure pour arrêter lesdites tribus ; en effet, la plainte des tribus elles-mêmes qui disent qu'elles ont été obligées, en raison du manque de coopération du Gouvernement du Pakistan, de passer par le Swat pour aller au Cachemire, suffit à démentir ces allégations. »

J'implore la patience des membres du Conseil de sécurité, et je leur demanderai de vouloir jeter à nouveau un coup d'œil sur leurs cartes. Si l'Etat de Swat est bien contigu à la région peuplée par les tribus, il n'est pas, par contre, contigu à l'Etat du Cachemire. Une portion de la province frontalière du nord-ouest s'enfonce en coin entre l'Etat de Swat et l'Etat de Cachemire. Ceci explique, sans doute, pourquoi le représentant du Pakistan a eu soin d'atténuer ses remarques en employant le mot « presque » ; mais ce qu'il a dit par la suite aurait pu donner aux membres du Conseil de sécurité l'impression que, le Gouvernement du Pakistan ayant empêché les membres des tribus de traverser le territoire du Pakistan pour se rendre au Cachemire, ceux-ci ont utilisé un autre territoire.

Si mes souvenirs sont exacts, l'Etat de Swat s'est rattaché au Pakistan ; mais je puis me tromper sur ce point. Toutefois, même si le Swat n'a pas été rattaché au Pakistan, il n'en resterait pas moins qu'il est géographiquement impossible que des bandes en provenance de la région des tribus atteignent le Cachemire, à moins de passer par le Pakistan. Si le Swat est rattaché au Pakistan, il faut pour se rendre au Cachemire traverser un territoire entièrement pakistanais. Si le Swat n'est pas rattaché au Pakistan, ces bandes, ayant traversé le Swat, doivent encore passer par la province frontalière du nord-ouest pour atteindre le territoire du Cachemire. C'est un point d'importance secondaire, mais il est nécessaire que nous dissipions, dans la mesure du possible, les fausses impressions qui ont pu être créées.

J'ai déjà mentionné la visite qu'a faite récemment aux régions peuplées par les tribus le Premier Ministre du Pakistan. Il y a fait une tournée officielle, accompagné, si je suis bien renseigné, par un certain nombre de correspondants étrangers. Je vais citer un extrait d'un discours qu'il a fait en réponse à une allocution de bienvenue

stan Affairs", for which we have to be grateful to the Ambassador of Pakistan in the United States. It says :

"Mr. Liaquat Ali Khan assured them that, as an autonomous part of Pakistan, the tribal belt would receive full consideration and sympathy from the Central Government." He proceeds : "You have played a prominent part in the achievement of our cherished goal of Pakistan. I assure you that you will be treated on an equal footing with people in settled districts, enjoying the same rights and privileges."

The report continues : "He thanked the tribesmen for reiterating their allegiance to Pakistan, and pointed out that the State would prosper only with complete solidarity among its nationals."

By implication the Prime Minister of Pakistan counted tribesmen among Pakistan nationals. I have been in some doubt for days past as to whether I could describe these tribesmen as Pakistan nationals, but whether or not they are such in law, here is the Prime Minister of Pakistan so describing them by implication. He added : "The tribal people are flesh of our flesh, and they shall be sharers in our schemes for economic, educational and political uplift for our people."

That is an aspect which must convince the Security Council that people in Pakistan, whether in the settled districts or in the autonomous tribal areas, have gone over in thousands into Kashmir State for the purpose—let us suppose, for the moment—of helping certain insurgents in their great fight for liberty and national freedom in that State. On the strength of that admission I think that the Security Council should consider it its duty to tell Pakistan that it has no right to allow this sort of thing and must stop it from now on. That is what we are asking.

I said that we had made other allegations, namely, that Pakistan provides bases, supplies, arms and ammunition. Pakistan has categorically denied that anything of this kind is being done. There is, however, one very significant document in this connexion, and as it is the latest of its kind I should like, with the indulgence of the Security Council, to read it fairly fully. It is a dispatch which appeared in this morning's *New York Times*, and it gives the report of an interview which the representative of that paper in India had with an ex-officer of the United States Army named Russell K. Haight Jr. who, for two months, is supposed to have held the rank of Brigadier-General of the rebel forces in Kashmir State.

At this point the above portion of the remarks of the representative of India were interpreted into French.

The PRESIDENT (translated from French) : I propose that we now adjourn our meeting and

prononcée par un membre de la tribu des Afghans ; ce discours est reproduit dans un bulletin intitulé *Pakistan Affairs* qui m'a été communiqué gracieusement par l'Ambassadeur du Pakistan aux Etats-Unis. En voici un passage :

« M. Liaquat Ali Khan les a assurés que, en tant que région autonome du Pakistan, la zone habitée par les tribus avait droit à toute la sympathie et au concours du Gouvernement central. » Le discours se poursuit en ces termes : « Vous avez joué un rôle éminent dans la réalisation des fins chères au Pakistan. Je vous donne l'assurance que vous serez traités sur un pied d'égalité avec les habitants des régions plus développées et que vous jouirez des mêmes droits et privilèges. »

Le compte rendu dit ensuite : « Il a remercié les membres des tribus d'avoir à nouveau témoigné de leur fidélité au Pakistan, et il a fait ressortir que l'Etat ne pouvait prospérer que dans la mesure où une complète solidarité régnerait parmi ses ressortissants. »

Le Premier ministre du Pakistan a donc implicitement admis les membres des tribus parmi les ressortissants de son pays. Au cours de ces derniers jours, je me suis demandé si je pouvais dire que les hommes appartenant à ces tribus étaient des ressortissants du Pakistan ; mais qu'ils le soient ou non du point de vue de la loi, le fait est que le Premier Ministre du Pakistan les a implicitement qualifiés comme tels. Il a ajouté : « Les membres des tribus sont la chair de notre chair et ils bénéficieront des plans que nous avons élaborés pour accroître le bien-être économique, culturel et politique de notre peuple. »

Voilà qui doit convaincre le Conseil de sécurité que des habitants du Pakistan, soit des régions plus développées, soit des zones autonomes peuplées par les tribus, ont passé par milliers dans l'Etat du Cachemire pour aider — admettons, pour l'instant, cette version — certains insurgés dans leur lutte pour la délivrance et la liberté nationale. En présence de cet aveu, j'estime que le Conseil de sécurité doit considérer de son devoir de dire au Gouvernement du Pakistan qu'il n'a pas le droit d'autoriser de tels actes et qu'il doit, dorénavant, y mettre fin. Voilà ce que nous demandons.

J'ai déjà mentionné que nous avons porté d'autres accusations, à savoir que le Pakistan fournit aux agresseurs des bases, des approvisionnements, des armes et des munitions. Le Gouvernement du Pakistan a catégoriquement démenti ces faits. Il y a cependant un document très révélateur à ce sujet, et, comme c'est le plus récent, j'aimerais, si le Conseil de sécurité n'y voit pas d'inconvénient, le lire à peu près intégralement. Il s'agit d'une dépêche parue dans le *New York Times* de ce matin, qui reproduit une interview accordée au représentant de ce journal dans l'Inde par M. Russell D. Haight Jr, ancien officier de l'armée des Etats-Unis, qui aurait, pendant deux mois, occupé le rang de brigadier général dans les forces rebelles du Cachemire.

L'orateur s'arrête pour permettre l'interprétation en français des remarques qu'il vient de faire.

Le PRÉSIDENT : Je vous propose de lever maintenant notre séance et de poursuivre l'audition du

continue hearing the address of the representative of India tomorrow morning at 10.30.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) : I should prefer to have the meeting scheduled for 2.30 p.m. tomorrow, if it will not cause any inconvenience to the other members of the Security Council and the parties concerned in the dispute.

The PRESIDENT (*translated from French*) : I presume there are no objections to the next meeting being held tomorrow, Friday 30 January, at 2.30.

The meeting rose at 5.20 p.m.

TWO HUNDRED AND THIRTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 30 January 1948 at 2.30 p.m.*

President : Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present : The representatives of the following countries : Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

37. Provisional agenda (document S/Agenda 238)

1. Adoption of the agenda.
2. India-Pakistan question :
 - (a) Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).¹
 - (b) Letter dated 15 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the Secretary-General concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/646).²
 - (c) Letter dated 20 January 1948 from the Minister for Foreign Affairs of Pakistan addressed to the President of the Security Council (document S/655).³

38. Tributes to Mohandas K. Gandhi

On the invitation of the President, Mr. N. Gopalaswami Ayyangar, representative of India, and Sir Mohammed Zafrullah Khan, representative of Pakistan, took their places at the Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*) : A tragic event dominates our thoughts. We meet today under the influence of the emotion which reigns throughout the world at the announcement of Gandhi's death.

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, pages 139-144.

² *Ibid.*, Supplement for November 1948, pages 67-87.

³ *Ibid.*, No. 6, 231st meeting.

représentant de l'Inde demain matin, à 10 h. 30.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*) : Je préférerais que cette séance ait lieu à 14 h. 30, à moins que cela ne gêne d'autres membres du Conseil et les parties au différend.

Le PRÉSIDENT : Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à ce que la prochaine séance ait lieu demain vendredi 30 janvier, à 14 h. 30.

La séance est levée à 17 h. 20.

DEUX CENT TRENTE-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 30 janvier 1948, à 14 h. 30.*

Président : M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents : Les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

37. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 238)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question Inde-Pakistan :
 - a) Lettre en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/628).¹
 - b) Lettre en date du 15 janvier 1948, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, au sujet de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/646).²
 - c) Lettre, en date du 20 janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan (document S/655).³

38. Hommage à la mémoire de Mohandas K. Gandhi

Sur l'invitation du Président, M. N. Gopalaswami Ayyangar, représentant de l'Inde, et Sir Mohammed Zafrullah Khan, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT : Un tragique événement domine nos pensées. Nous nous réunissons aujourd'hui sous l'empire de l'émotion qui s'est répandue dans le monde à l'annonce de la mort de Gandhi.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139 à 144.

² *Ibid.*, supplément de novembre 1948, pages 67 à 87.

³ *Ibid.*, n° 6, 231^e séance.